



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 février 2009

Original : français

Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Burundi

4 février 2009

**Examen des progrès accomplis dans la mise
en œuvre du Cadre stratégique
pour la consolidation de la paix au Burundi**

Deuxième rapport intérimaire



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Analyse des tendances, évaluation des progrès et défis à relever	4
A. Promotion de la bonne gouvernance	4
B. Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL	6
C. Secteur de la sécurité	7
D. Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité	9
E. Question foncière et relèvement économique	11
III. Évaluation des engagements mutuels	13
A. Le Gouvernement	13
B. Les parties prenantes	15
C. La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies et les partenaires internationaux	17
D. Les partenaires internationaux	18
E. La sous-région	19
IV. Coordination de l'aide des partenaires	19
V. Conclusions et recommandations	20
Annexes	
I. Documents de référence	27
II. Liste des membres du comité de rédaction	31
III. Liste des présidents et des rapporteurs de groupe	32
IV. Liste des membres des groupes de travail du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix	33

I. Introduction

1. Le présent rapport, le deuxième du genre, est produit six mois après le premier rapport intérimaire de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/2/BDI/10) pour faire état des progrès réalisés au cours de la période de juillet à décembre 2008, et des défis qui demeurent pour consolider la paix au cours des cinq prochains mois. Les recommandations issues de l'examen du premier rapport intérimaire ont été également considérées dans l'évaluation des progrès.

2. L'élaboration de ce rapport a continué à suivre une démarche participative incluant tous les acteurs qui participent au Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique, à savoir la société civile, les organisations féminines, le secteur privé, les partis politiques, les confessions religieuses et l'institution des Bashingantahe, le système des Nations Unies, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux, sous le leadership du Gouvernement avec l'appui technique du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). Le travail a commencé avec retard et la participation était faible. Certaines contributions ont été communiquées à la fin de la rédaction, ce qui n'a pas facilité la finalisation du rapport.

3. Contrairement à la mobilisation enthousiaste lors de l'élaboration du premier rapport, on a pu constater une difficulté à mobiliser l'ensemble des acteurs durant la période critique de décembre 2008 à janvier 2009. Les contributions et intérêts de certaines parties prenantes ne sont devenus disponibles qu'après l'étape des discussions de la première mouture du rapport au Forum stratégique. Bien qu'il y ait eu des efforts de facilitation tenant compte des leçons tirées du premier rapport intérimaire, y compris par la mise à disposition des groupes de travail d'un consultant pour consolider leurs contributions, généralement la motivation n'était pas à la hauteur des attentes d'une démarche participative et inclusive. Le constat est, qu'en dépit des efforts de tous, il subsiste toujours une difficulté de compréhension de l'utilisation du Cadre stratégique comme un outil de dialogue politique. Il y a même des questionnements sur la valeur ajoutée de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies.

4. Ce rapport fait état des progrès réalisés, ainsi que des défis, et s'efforce d'examiner les nouvelles perspectives en vue de renforcer le dialogue et le partenariat à l'échelle nationale et internationale sur les questions de consolidation de la paix au Burundi.

5. Le rapport comporte trois grandes parties :

a) Une analyse des tendances et une évaluation des progrès et des défis par rapport aux cinq domaines prioritaires et aux trois thèmes transversaux : i) promotion de la bonne gouvernance; ii) Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL); iii) secteur de la sécurité; iv) justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité; v) question foncière et relèvement socioéconomique; vi) mobilisation et coordination de l'aide internationale; vii) dimension sous-régionale; et viii) dimension genre;

b) Un bilan des engagements mutuels tels que définis dans le Cadre stratégique;

c) Une conclusion et une série de recommandations se focalisant sur les aspects les plus critiques pour les cinq prochains mois à l'endroit des parties prenantes.

II. Analyse des tendances, évaluation des progrès et défis à relever

A. Promotion de la bonne gouvernance

Au niveau de la gouvernance politique

6. L'équipe gouvernementale est restée caractérisée par une stabilité notable, ce qui témoigne d'une nette amélioration du partenariat politique et de la réduction très sensible des conflits de compétence dues aux attributions ministérielles conflictuelles grâce au décret n° 100/149 du 10 septembre 2008 du Gouvernement clarifiant les rôles et responsabilités des ministres et des vice-ministres.

7. Le blocage des travaux du Parlement a pris fin suite au remplacement de 22 députés dissidents du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie sur la base d'un arrêt de la Cour constitutionnelle. Malgré la controverse entretenue autour de cet arrêt, les sessions de juin et d'octobre 2008 se sont déroulées normalement.

8. L'ordonnance n° 530/1022 du 6 octobre 2008 du Ministère de l'intérieur et du développement communal portant réglementation des réunions et manifestations des partis politiques et associations avait été considérée comme une atteinte à la liberté de réunion, mais les rectificatifs qui y ont été apportés par l'ordonnance 530/1208 du 18 novembre 2008 par le Ministre de l'intérieur et assouplissant de nouveau les conditions de tenue des réunions publiques ont été salués par plusieurs acteurs. Malgré ces rectificatifs, certains partis politiques et associations de la société civile rencontrent toujours des difficultés quand ils veulent se réunir.

9. Le dialogue entre les partenaires nationaux a continué en associant les représentants des partis politiques, la société civile et les autres catégories sociopolitiques à discuter sur les défis et les préalables à la consolidation d'une paix durable au Burundi¹ malgré certaines tensions et confrontations. Une des recommandations issues des cadres de dialogue, à savoir la mise en place d'un forum permanent des partis politiques, est en cours de mise en œuvre.

10. Le Gouvernement a entamé les démarches en rapport avec la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante (CENI); cette dernière serait mise en place très prochainement s'il n'y a pas de contretemps.

11. Malgré les avancées évoquées ci-dessus, certains acteurs jugent le dialogue politique insuffisant et craignent que des mesures importantes ne soient toujours prises par le Gouvernement sans concertation de toutes les parties prenantes. Tel est notamment le cas, au sujet de la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante, où certains acteurs politiques et de la société civile

¹ Il y a eu quatre sessions pour les partis politiques avec 141 participants parmi lesquels 37 femmes, soit 26,2 %; deux sessions avec 111 participants pour les représentants des médias; et 29 sessions avec 961 participants, dont 45,7 % de femmes pour les représentants de la société civile.

mentionnent l'éventualité d'une Commission sans indépendance en l'absence de consultation entre les partenaires politiques au sujet de sa mise en place et de sa composition. Cela fait craindre la détérioration de l'environnement sociopolitique, surtout que des incidents à caractère politique, les incendies des bureaux administratifs de certains partis politiques notamment, ont commencé à se manifester.

12. L'intégration de femmes dans les institutions mérite également une attention particulière. Même si le niveau de représentation des femmes dans les plus hautes institutions est demeuré constant, l'absence d'une femme parmi les trois personnalités de l'exécutif et le non-respect au niveau des institutions démocratiques à la base et dans la plupart des services publics d'un minimum de 30 % convenu pour les femmes, laisse inachevée la prise en compte du genre dans les politiques et programmes.

En matière de gouvernance administrative

13. La mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation poursuit son cours avec les consultations provinciales entre élus nationaux et élus locaux, la création de l'association burundaise des élus locaux et l'élaboration d'un document de politique nationale de décentralisation et d'un plan d'action triennal. Plusieurs démarches politiques et législatives sont en cours en vue de renforcer la capacité des entités administratives décentralisées. Ces initiatives témoignent du souci du Gouvernement et de ses partenaires à renforcer la transparence, la participation locale et la prise en compte des intérêts locaux spécifiques dans la conduite des affaires publiques. Cependant, l'instabilité constatée au niveau de l'exécutif communal avec les révocations répétées d'administrateurs communaux méritent une attention particulière.

14. Les grèves se sont multipliées dans la deuxième moitié de 2008, soulignant notamment les disparités qui subsistent entre divers secteurs de la fonction publique. Plusieurs catégories de fonctionnaires dénoncent les disparités entre les salaires octroyés aux corps militaires, policiers et judiciaires, contrastant avec la marginalisation dont ils estiment être l'objet.

15. D'une manière générale, bien qu'une loi portant distinction des postes politiques et techniques existe, on continue à observer des recrutements influencés par l'appartenance politique. Également, l'harmonisation des salaires, dans le cadre d'une politique salariale réaliste, est impérative pour éviter les préjudices subis en cas de grèves des secteurs essentiels comme celui de la santé au cours de la période sous examen.

En matière de gouvernance économique

16. La gouvernance économique enregistre des progrès. La gestion de la crise pétrolière a été jugée plutôt positive par le grand public sur la base de la mesure du Gouvernement de revoir à la baisse la structure des prix du carburant à la suite de la chute des prix sur le marché international, et ce, malgré l'opposition farouche des pétroliers.

17. Il y a également lieu de noter une évolution dans le traitement des dossiers de malversations pendant cette période. La transmission de 173 dossiers au Parquet comparativement aux 43 dossiers de la période précédente est un signe positif. Le

nombre de dossiers en cours de traitement a également augmenté, passant de 57 lors du premier semestre à 180 durant la période sous examen.

18. Certains acteurs s'interrogent sur le traitement réservé à certains dossiers de malversations économiques, notamment ceux relatifs à la vente illicite du jet présidentiel Falcon 50 et de la société pétrolière Interpetrol. Il y a lieu de noter que le traitement de ces dossiers suit son cours devant les instances judiciaires.

19. Le pas à franchir en matière de gouvernance économique reste pourtant grand; les actes restent insuffisants, même s'il faut saluer la volonté politique. En outre, certains observateurs craignent que la récente loi des finances publiques n° 1/35 du 4 décembre 2008 rattachant l'Inspection générale de l'État directement à la présidence de la République n'ait pour effet de réduire le caractère apolitique et indépendant du travail de cette institution.

20. L'autre sujet qui mérite une grande attention dans le cadre de la bonne gouvernance demeure l'affectation équitable des ressources nationales. Le budget national 2009 fait ressortir des déséquilibres entre les budgets de fonctionnement de certaines structures politiques et ceux des ministères sociaux.

B. Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL

21. Durant la période couverte par ce rapport et depuis la Déclaration de Ngozi du 29 août 2008, des rencontres régulières entre le Président de la République, Pierre Nkurunziza, et Agathon Rwaswa, leader du Palipehutu-FNL, ont débuté, permettant ainsi de faire avancer le dialogue sur les questions et les blocages en rapport avec l'avancement du processus de paix.

22. D'une manière générale, il n'y a en effet pas eu de violations significatives du cessez-le feu après la Déclaration de Ngozi. Toutefois, le Palipehutu-FNL a souvent été accusé de continuer les recrutements, de se ravitailler par force auprès des populations civiles, de commettre des violences et de laisser ses combattants circuler en uniforme. Au moment de l'élaboration de ce rapport, les enfants associés avec le mouvement n'ont pas encore été libérés malgré les efforts de tous les partenaires. De leur côté, il a souvent été reproché aux Forces de défense nationale (FDN) d'être agressives envers les combattants du Palipehutu-FNL et en particulier d'effectuer des arrestations des sympathisants dudit mouvement.

23. La mise en œuvre des engagements pris par les parties a connu un retard considérable à la suite de l'arrêt pour une période de trois mois des travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance (MCVS) de septembre à novembre 2008. Ces travaux ont heureusement repris le 16 décembre 2008, suite à la tenue à Bujumbura du Sommet du 4 décembre 2008 sous l'égide de l'Initiative régionale. Cela a inauguré une nouvelle ère marquée par des avancées significatives : la préparation logistique des sites de rassemblement des combattants², la résolution des questions qui avaient constitué une pomme de discorde entre les parties, le changement de nom du Palipehutu-FNL, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), la libération des

² Les camps de rassemblement aménagés à Rugazi et à Rubira sont prêts à accueillir plus de 6 000 combattants.

prisonniers politiques, la séparation des enfants associés au mouvement et l'intégration des FNL dans les institutions politiques et les corps de défense et de sécurité.

24. Ce rapport est produit au moment où le Gouvernement a libéré 118 prisonniers politiques et de guerre du Palipehutu-FNL; ces prisonniers sont actuellement au site de rassemblement de Rubira. Le Palipehutu-FNL a changé de nom depuis le 9 janvier 2009, en conformité avec les engagements pris lors du Sommet des chefs d'État consignés dans la Déclaration du 4 décembre 2008 et conformément aux exigences de la Constitution, qui ne reconnaît pas les partis politiques à caractère ethnique. Il s'appelle désormais « Forces nationales de libération-FNL ».

25. La médiation et le Mécanisme conjoint continuent à suivre le processus pour mettre en œuvre au cours du mois de janvier 2009 les autres engagements, notamment en rapport avec l'intégration des FNL dans les institutions nationales, leur agrément comme parti politique et le démarrage du processus DDR. Mais à ce jour, le nécessaire rassemblement des combattants n'a qu'à peine commencé.

C. Secteur de la sécurité

26. Les conditions sécuritaires se sont améliorées suite notamment à l'arrêt des combats entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL. L'appui au secteur de sécurité a permis la création d'un environnement favorable de sécurité communautaire, notamment par la mise en place des cadres – légal, institutionnel, stratégique et opérationnel – de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Il a également contribué au renforcement des capacités opérationnelles de la police et de l'Inspection générale de la police, l'accompagnement du retour des militaires dans les casernes, la professionnalisation du personnel du Service national de renseignements et le renforcement de la Commission parlementaire de suivi.

27. Les fouilles et perquisitions des armes à feu détenues par la population civile se sont poursuivies dans la capitale, Bujumbura, ainsi qu'à l'intérieur du pays. Le résultat majeur est la destruction de près de 6 000 armes en provenance des collectes d'armes effectuées par les Forces de défense nationale et de la Police nationale du Burundi. Cependant, le programme de désarmement de la population civile proprement dit n'a pas encore démarré, mais ces fouilles dissuadent la détention et la circulation des armes aux mains des populations civiles et réduisent ainsi les cas d'insécurité. Par ailleurs, près de 200 000 mètres carrés de terres agricoles ont été déminées, ce qui représente 99 % des zones suspectes préalablement identifiées sur l'ensemble du pays, avec la destruction de 6 980 engins explosifs.

28. Le Gouvernement a également procédé à la mise en place d'un Conseil national de sécurité et de comités de sécurité au niveau de toutes les collines du pays, ceci dans le souci d'impliquer toute la population dans l'obtention de la sécurité.

29. Dans le souci de rendre plus professionnel et performant les corps de défense et de sécurité, des ateliers de formations ont été conduits au bénéfice des membres de ces corps, soulignant la volonté du Gouvernement et des partenaires de les doter de compétences et techniques à même de leur permettre de lutter efficacement

contre la criminalité et de satisfaire la population à travers leurs prestations³. Il faut noter que la redevabilité des FDN a connu une amélioration certaine; des progrès restent à faire en ce qui concerne la Police nationale.

30. Des activités de moralisation et de casernement des membres de la FDN se sont également poursuivies durant le deuxième semestre de l'année 2008. On dénombre 714 personnes vulnérables sur les 995 identifiées, soit 71,4 %, ayant bénéficié d'un appui permettant de quitter dignement les casernes militaires. Également, grâce aux casernes réhabilitées suite à l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF) et des Pays-Bas, 12 500 membres de la FDN ont regagné les casernes militaires en quittant les positions éparpillées au sein de la population. Les militaires de 17 casernes ont reçu le programme révisé d'instruction classique qui aide à mieux éduquer le personnel militaire⁴. Le Gouvernement prévoit de pérenniser tous ces acquis et de les démultiplier à travers un projet global de réforme de la sécurité.

31. Le Burundi continue à contribuer aux opérations de maintien de la paix dans quelques pays (la Somalie, le Soudan, la Côte d'Ivoire); ceci constitue un moyen efficace de rendre davantage professionnelles les forces de défense et de sécurité. Les forces de sécurité qui participent à ces opérations acquièrent des techniques et des expériences qui leur permettront de bien assurer la sécurité du pays et des citoyens une fois de retour. L'absence de bavures imputables aux forces burundaises dans les pays d'accueil témoigne par ailleurs d'un impact positif des activités de formation pour la préparation des contingents burundais.

32. Le programme multi-pays de démobilisation et de réintégration a expiré le 31 décembre 2008. Cependant, un nouvel appui financier de 10 millions de dollars provenant de la Banque mondiale dans le cadre de la Stratégie d'aide-pays est déjà disponible et attend la mise en place d'une structure de gestion du Gouvernement, afin de prendre en charge la démobilisation des combattants du FNL. Compte tenu de l'immensité de ce programme, de nombreux défis restent encore à relever, nécessitant un appui financier continu de la communauté internationale.

33. La démobilisation des autres éléments des corps de défense et de sécurité en vue de la réduction des effectifs (15 000 pour la police et 25 000 pour l'armée) pour alléger le budget national va aussi se poursuivre avec l'appui de certains États membres de la Commission européenne, de la Norvège et de la Suisse dans le cadre de leur appui à la réforme du secteur de la sécurité.

34. Différentes rencontres ont été organisées au niveau sous-régional et contribuent également à l'amélioration de la collaboration entre les corps de sécurité des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté Est africaine (CEA). L'amélioration des relations entre la République démocratique du Congo et les trois autres pays (Ouganda, Rwanda et Burundi), grâce à l'implication de plusieurs partenaires dont le secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Commission tripartite plus un, constitue une avancée significative dans la mise en œuvre des

³ C'est dans ce cadre qu'il y a eu des formations au profit de 378 officiers, 2 174 sous-officiers et 6 699 hommes de troupes, ce qui n'a pas eu lieu avant. Cette formation permet aux membres des corps de sécurité d'être plus outillés dans leurs activités auprès des communautés. Il y a également eu suppression de 75 positions militaires et en reste 180 à supprimer.

⁴ Voir les projets PBF en rapport avec le casernement et la moralisation des membres de la FDN.

actions concrètes pour le renforcement de la situation sécuritaire dans une sous-région souvent caractérisée par des mouvements transfrontaliers de groupes de malfaiteurs.

35. Malgré tous les efforts entrepris, on observe la persistance d'une certaine criminalité pendant la période sous examen. En effet, les actes de banditisme à main armée ou des meurtres à des fins de règlement de comptes, vols qualifiés et viols ont continué à une allure inquiétante⁵. Il faut également noter la prépondérance des crimes liés aux conflits fonciers.

D. Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité

36. Le Gouvernement s'investit dans la lutte contre l'impunité. À ce titre, le dossier des tueries de Muyinga a fait l'objet de jugement en octobre, à la satisfaction des justiciables et des défenseurs des droits humains. Les observateurs plaident pour plus d'efforts en vue de déterminer les commanditaires de ces crimes et de juger les autres cas de violations des droits humains comme ceux de Kinama (Bujumbura Mairie) et de Gatumba, tout en saluant les pas déjà franchis.

37. L'autre fait marquant dans la volonté de lutter contre l'impunité des crimes au Burundi a été l'adoption, au niveau de l'Assemblée nationale au mois de novembre 2008, d'un nouveau projet de Code pénal ayant bénéficié du soutien pour son développement de l'appui des partenaires nationaux et internationaux. Ce dernier fait montre de progrès considérables en abolissant la peine de mort, en incriminant la torture, les crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité et les violences basées sur le genre. Néanmoins, certaines dispositions de ce Code pénal, notamment celles en rapport avec les violences domestiques, érigées en une infraction sur plainte, et celles avec la pénalisation de l'homosexualité restent controversées et alimentent des désaccords. Ces dispositions, sujettes à controverses en regard des normes internationales, feront l'objet d'un examen minutieux lors de leur discussion au Sénat. L'adoption d'un nouveau Code pénal appelle également une réforme du Code de procédure pénale, chose qui n'est pas encore faite, alors que cela revêt un caractère prioritaire.

38. Pendant la période couverte par ce rapport, le processus de mise en place des mécanismes de justice de transition a connu des retards considérables. Ce rapport est produit après la signature en juin 2008 entre le Gouvernement et les Nations Unies du document de projet PBF « Appui aux consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi » et l'adoption d'un calendrier pour les consultations nationales qui sont programmées au mois de mars 2009 prochain pour une période de six mois.

39. Les préparatifs relatifs aux consultations nationales sont bien amorcés, notamment avec les campagnes de sensibilisation et d'information à l'intention des membres de la société civile, des confessions religieuses, des Bashingantahe, des jeunes, des représentants des médias, qui vont accompagner ce processus tout au long de son déroulement. Les activités liées aux consultations nationales sont

⁵ Les statistiques de la police pour la période de juillet à novembre font une moyenne de 1 225 crimes par mois, alors que la moyenne pour la période comprise entre janvier et juin s'élève à 975.

entourées de facteurs de risques, tels que la manipulation politique et l'interférence avec la campagne électorale pour les élections de 2010; les préparatifs en cours doivent intégrer ces facteurs de risque.

40. Des mesures ont été prises en vue de la satisfaction des justiciables par un vaste programme d'exécution des décisions judiciaires déjà rendues et par une campagne sans relâche de descentes de terrain des juridictions et des parquets pour faire constat des motifs de litiges en cours d'examen (constat et exécution des arrêts et jugements). De juin à décembre 2008, 1 855 affaires ont été exécutées (donc clôturées) et 1 945 constats ont été effectués. Afin de préparer la mise en œuvre de ce projet, 550 magistrats et greffiers à travers tout le pays ont été préalablement formés sur les techniques de rédaction des jugements, les voies d'exécution des arrêts et jugements, l'intégration de l'égalité des sexes dans la réforme du secteur judiciaire. Cela étant, il demeure que la réforme des règles d'exécution des décisions de justice et la révision du Code de procédure pénal restent nécessaires.

41. Dans le souci du rapprochement de la justice des justiciables, conformément à la politique sectorielle du Ministère de la justice, 32 tribunaux de résidence (justice de proximité) ont été déjà construits grâce à la synergie entre le Gouvernement, le BINUB et la Commission européenne. Dans le cadre du renforcement de la justice de proximité, 16 sur les 17 tribunaux de résidence prévus ont été construits et sont en voie d'être équipés par le BINUB avec le soutien financier du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et du Luxembourg. Le Gouvernement en a pour sa part construit 17. La Commission européenne a déjà commencé les travaux en rapport avec la construction de 20 tribunaux et la réhabilitation de 26 autres.

42. Le renforcement des capacités a continué au profit des professionnels de la justice en formant 1 076 magistrats sur la déontologie au niveau des chefs-lieux de toutes les provinces du pays au cours de 19 sessions. De plus, la formation de 12 formateurs nationaux en gestion des cours et tribunaux, qui ont à leur tour formé 205 chefs de parquets, de cours et tribunaux, de greffe et de secrétariat de juridiction, a amélioré les connaissances techniques et la qualité des prestations des magistrats.

43. La formation de formateurs-magistrats (12), travailleurs sociaux (17) et officiers de la police judiciaire (16) sur la justice pour mineurs en décembre 2008 a contribué à établir un réseau de professionnels capables de former leurs collègues et ainsi de jeter les bases à la mise en place d'un système de justice pour mineurs au Burundi.

44. Le secteur de la justice connaît également une grande mobilisation des appuis de la part des partenaires, intéressés à pérenniser les résultats atteints ou en cours par les projets d'appui à la justice financés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Burundi et à soutenir le nouveau programme gouvernemental de réforme du secteur de la justice.

45. Le processus de mise en place d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) a également bénéficié de l'attention du Gouvernement et de ses partenaires durant cette période. L'avant-projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Commission a été adopté au niveau du Gouvernement. Les étapes prochaines consistent à faire adopter ce projet de loi au Parlement et à le mettre en place effectivement. Des inquiétudes ont cependant été soulevées par certains acteurs, les organisations de la société civile notamment, quant à la prise en

compte de la résolution 48/134 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993 relative aux institutions nationales pour la promotion des droits de l'homme (Principes de Paris). La non-conformité de la Commission à ces Principes de Paris rendrait difficile la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds, y compris le décaissement des fonds de projet CNIDH financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

46. Le Burundi a également au cours de cette période passé son examen périodique devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, en présence des représentants de la société civile œuvrant dans la promotion et la défense des droits humains. Le Gouvernement a accepté la plupart des recommandations et a promis d'examiner le reste.

47. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la stratégie intégrée de lutte contre les violences sexuelles et abus faits aux femmes et aux enfants, incluant aussi bien les ateliers de formation que les campagnes de sensibilisation au profit des communautés (écoles secondaires notamment) pour plus de prévention et cela notamment au niveau communautaire. La stratégie a produit ses fruits puisque le nombre de viols et de violences sexuelles⁶ semble avoir diminué pendant la période couverte par le présent rapport.

48. En dépit des efforts du Gouvernement et d'autres acteurs, des violations des droits humains persistent. Dans le système pénitentiaire par exemple, des cas de détentions illégales ou arbitraires, des cas de non-séparation des mineurs avec les adultes, des cas de non-enregistrement au registre de rétention et de garde à vue, ainsi que des mauvaises conditions de détention persistent.

49. Des défenseurs des droits de l'homme au Burundi et à l'étranger accusent les organes de l'État d'atteinte à la liberté et à la sécurité des personnes, en soulignant notamment les cas d'atteinte à la liberté d'expression, de réunion et d'association illustrés par l'emprisonnement de certains leaders syndicaux, associatifs, des médias et des partis politiques. D'autres acteurs, tenant essentiellement en considération les difficultés de mise en place des mécanismes de répression et de réparation des crimes du passé, mettent en doute l'efficacité des instances et des mécanismes de répression des crimes en cours.

50. En plus des violences courantes, un nouveau phénomène de « chasse aux albinos » par un groupe de malfaiteurs transfrontaliers dans les provinces de l'est du pays a dominé l'actualité des quatre derniers mois. La population a bien réagi à la campagne de sensibilisation sur le sujet qui reste préoccupant⁷.

E. Question foncière et relèvement économique

51. La deuxième partie de l'année 2008 a connu des développements significatifs dans la recherche de solutions durables à la question foncière. Un comité technique interministériel élargi aux bailleurs a été mis en place par un arrêté de la deuxième vice-présidence pour la préparation d'une lettre de politique foncière, validée le

⁶ Pour la période de juillet à décembre 2008, nous avons recensé 335 victimes de violences sexuelles contre 436 pour le semestre précédent (dont les viols, tentative de viol et harcèlement sexuel), dont 213 mineurs contre 266 de la précédente période (Section des droits de l'homme et de la justice, BINUB).

⁷ Six morts, un disparu, une centaine de réfugiés.

15 septembre 2008 lors d'un atelier grâce aux efforts coordonnés de la Commission européenne, de la coopération suisse et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Ce forum clef de coordination pour le relèvement précoce et le développement dans le cadre de la réintégration est présidé par le Ministre de la solidarité nationale. La lettre de politique validée comprend quatre axes stratégiques : 1) la révision du Code foncier; 2) la restructuration et la modernisation des services fonciers; 3) la décentralisation de la gestion foncière; et 4) le développement de solutions durables aux problèmes des personnes sans terre et à l'exiguïté des parcelles.

52. De même, cette approche coordonnée a permis la révision du Code foncier de 1986, suite à des consultations nationales tenues en août 2008. Le projet de Code a été présenté au public lors d'un atelier présidé par le Président de la République le 27 novembre 2008 et comporte des innovations en rapport avec la décentralisation des services fonciers, le rôle désormais accru des autorités locales dans la sécurisation foncière, la clarification du statut des terres de paysannat et la création d'une Commission foncière nationale.

53. La question de l'accès des femmes à la terre à travers la succession n'est pas abordée par la proposition de Code foncier; elle est laissée au projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités dont le processus d'élaboration et d'adoption tarde à venir au regard des nombreuses oppositions et controverses qu'elle soulève.

54. Quant à l'axe stratégique sur la recherche de solutions durables aux problèmes des personnes sans terre et à l'exiguïté des parcelles, question d'une importance particulière dans le contexte du rapatriement des burundais en provenance de la République-Unie de Tanzanie, une stratégie de villages ruraux intégrés comme solution aux retournés sans terre a été adoptée le 4 août 2008 par la Commission intégrée ad hoc pour le rapatriement et la réintégration. La stratégie multisectorielle de « villagisation » favorise la création de villages accueillant des populations mixtes volontaires afin de contribuer à la consolidation de la paix et à l'établissement de pôles de développement dans les zones rurales.

55. Le programme de villages intégrés favorise l'accès à la terre des femmes parmi les populations hôtes vulnérables et parmi les retournés. Trois villages pilotes dans les provinces de Makamba et de Rutana ont été lancés depuis novembre 2008. La Commission européenne et l'Agence danoise de développement international ont déjà indiqué leur intérêt et soutien à cette approche.

56. Pour ce qui est du volet règlement des conflits fonciers, le financement 2007-2008 du Fonds pour la consolidation de la paix à la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) a permis de renforcer les capacités de la Commission et d'enregistrer 10 461 conflits fonciers et d'en régler 3 389, donc 32,4 % contre 6,5 % réglés au semestre précédent à travers un processus de conscientisation et de résolution pacifique. Pour une bonne contribution à la consolidation de la paix, la CNTB a validé les résolutions à l'amiable dont plus de 400 contre 302 dans le semestre précédent. La société civile et notamment les Bashingantahe ont eux aussi continué à contribuer à la médiation des conflits fonciers.

57. Pour ce qui est de la dimension genre, elle n'a été incorporée que tard dans l'approche de la CNTB, résultant ainsi en un nombre très réduit de dossiers présentés par les femmes. Un projet de loi en discussion à l'Assemblée nationale

prévoit l'élargissement de la Commission nationale de 23 à 50 membres et l'amélioration dans la capacité juridique de la CNTB à prendre des décisions finales, afin de ne pas continuer à engorger le système judiciaire de recours même après l'obtention et l'acceptation d'un règlement à l'amiable.

58. Les initiatives en faveur du relèvement communautaire ont également connu des avancées et permis ainsi aux catégories vulnérables d'améliorer leur statut économique tout en focalisant sur le caractère intégrateur et de renforcement de la cohésion et de la cohabitation pacifique à l'intérieur des groupes de jeunes et de femmes au niveau des communautés. Ainsi, 32 infrastructures ont été réhabilitées avec une participation de 3 047 jeunes, dont 1 261 filles (41,4 %). Ce qui est une amélioration car le semestre précédent n'avait enregistré que deux infrastructures réhabilitées par 106 jeunes avec une participation des filles estimée à 26,4 %. Beaucoup de jeunes ont également bénéficié de microcrédits : 3 575 ce semestre contre 248 auparavant. Également, 1 253 femmes vulnérables ont entrepris une activité économique avec les kits d'assistance directe reçus contre 993 femmes vulnérables le semestre passé⁸. Un changement de mentalité chez les femmes bénéficiaires des crédits est observé car elles étaient habituées aux aides humanitaires. Il est bon de souligner que la Communauté internationale appuie le Gouvernement du Burundi dans plusieurs secteurs économiques (infrastructures, développement rural) générateurs de revenus et producteurs de richesses qui ont des effets positifs durables sur le processus de consolidation de la paix. La Banque mondiale, la Commission européenne et la Belgique sont particulièrement impliquées dans ces projets.

59. En matière de relèvement communautaire toujours, des avancées en matière de programmation et de planification de la réintégration ont permis à 13 provinces de se doter de plans opérationnels intégrés de réintégration. Ceux-ci ont servi aux autorités provinciales d'outils de coordination des interventions et de plaidoyer auprès des partenaires.

60. Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat local qui contribue à la consolidation de la paix, un cadre de dialogue entre les entrepreneurs et les acteurs locaux et internationaux a été établi grâce aux expositions-ventes. D'ailleurs, 10 exposants burundais ont participé pour une première fois à la foire Jua Kali/Nguvu Kazi de Kigali. Cette participation d'entrepreneurs locaux a représenté une belle occasion de promouvoir les produits locaux et développer des liens stratégiques avec les entrepreneurs de la sous-région.

III. Évaluation des engagements mutuels

A. Le Gouvernement

61. En matière de gouvernance, les grandes lignes du discours du Président de la République, le 27 août 2008 à Makamba, à l'occasion du troisième anniversaire de son investiture, sont une référence claire quant aux engagements du Gouvernement burundais au titre du Cadre stratégique de consolidation de la paix. Le Gouvernement s'est beaucoup investi dans l'amélioration du cadre institutionnel de la bonne gouvernance par la révision des lois et la mise en place des instances

⁸ Voir projets PBF en faveur des jeunes et des femmes.

d'inspection de l'État, dans la lutte contre les malversations économiques et la corruption et dans la création des conditions favorables à un dialogue populaire pour permettre que les grandes décisions tiennent compte des desiderata de la population. Des descentes sur terrain ont été régulièrement menées par les hautes autorités.

62. Dans le souci de promouvoir une gouvernance basée sur la concertation, le Gouvernement du Burundi a, sous le haut patronage du Président de la République, organisé une retraite gouvernementale en date du 17 au 18 septembre 2008 à Gitega sous le thème « Amélioration du processus des réformes au Burundi ». Il s'agit en particulier des réformes prioritaires en matière économique, équité sociale, et les standards internationaux de lutte contre la corruption (mesures préventives). En matière de transparence, au cours de la même retraite, le Gouvernement s'est attelé à la création d'un plan global de communication de l'action gouvernementale pour valoriser les acquis et informer le public sur les réalisations et les réformes en cours.

63. Le Gouvernement s'est également attelé à la création d'un environnement politique propice aux élections de 2010. La création et l'animation des cadres de dialogue est une réalité. La société civile, les partis politiques, les parlementaires en particulier ont fait des progrès notables en la matière. Les progrès enregistrés avec le mouvement Palipehutu-FNL sont aussi mis en partie à l'actif du Gouvernement.

64. Le Gouvernement continue de respecter ses engagements dans le domaine de l'intégration de la femme dans les institutions et programmes nationaux, même si des déséquilibres peuvent s'observer, notamment au sommet de l'État.

65. Pour ce qui concerne la reconstruction d'une administration publique fonctionnelle, on note les efforts en matière de décentralisation, ainsi que la proposition de révision de la loi communale pour accorder plus de prérogatives aux administrations locales. Cependant, il reste du chemin à parcourir avant que le citoyen burundais ne perçoive l'administration publique comme étant effectivement à son service, sans aucune distinction.

66. La lutte contre la corruption est restée dans les priorités du Gouvernement avec un discours ferme, même si des actions concrètes prouvant un engagement effectif de lutter contre la corruption et les malversations économiques restent peu considérables. Le budget initialement alloué à la Brigade spéciale anticorruption pour l'exercice budgétaire 2008 n'a pu être entièrement exécuté pour des raisons de non-disponibilité de fonds, ce qui a empêché la création des branches régionales de cette brigade, et de fait, fut un obstacle à l'action des institutions de lutte contre la corruption.

67. En matière de sécurité, le Gouvernement a, au cours des six derniers mois, fait des progrès significatifs dans la mise en place des structures de sécurité, notamment par la création du Conseil national de sécurité. Le Gouvernement a révisé le cadre légal de désarmement qui est la Commission nationale de désarmement et de lutte contre la prolifération des armes légères⁹. Des séances de sensibilisation ont été menées dans le pays pour la remise volontaire des armes. Les Forces de défense et de sécurité et l'administration territoriale ont organisé des activités conjointes dans le but de renforcer la collaboration entre les partenaires de la sécurité.

⁹ Rapport de la première année de mise en œuvre du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, novembre 2008.

68. Pour ce qui est de l'accord de cessez-le-feu avec le Palipehutu-FNL, le Gouvernement a déployé des efforts considérables pour la reprise des travaux du MCVS et l'avancement des discussions sur les points de contentieux. Ces progrès dans le dialogue entre Gouvernement et le Palipehutu-FNL ont contribué au succès du Sommet des chefs d'État du 4 décembre 2008 et de la réunion du Groupe des envoyés spéciaux de janvier 2009, qui s'est conclue par la Déclaration de Bujumbura le 17 janvier 2009.

69. Dans le secteur de la justice, des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité, le Gouvernement a maintenu sa volonté de mettre sur pied un cadre législatif propice à la promotion des droits humains par l'adoption d'un nouveau projet de Code pénal et d'une loi portant organisation, mission, composition et fonctionnement de la CNIDH.

70. Le Ministère de la justice vient de répondre au souci de coordination et d'efficacité des interventions en appui institutionnel et opérationnel au secteur de la justice au Burundi en mettant en place une unité en charge de cette responsabilité. Il y a également lieu de saluer la relance du processus de mise en place des mécanismes de justice transitionnelle.

71. Quant à la question foncière et au relèvement économique, des efforts ont été faits à travers l'adoption d'une lettre de politique nationale foncière, d'un code foncier et par la mise en place de mécanismes de coordination des interventions en matière foncière. Le Gouvernement a également adopté la stratégie des villages ruraux intégrés pour résoudre la question des rapatriés et autres citoyens sans terre. Le plaidoyer pour la mobilisation des fonds nécessaires au relèvement communautaire a également continué.

B. Les parties prenantes

La société civile, les confessions religieuses et l'institution des Bashingantahe

72. Deux ateliers ont été organisés, respectivement en octobre et en décembre 2008, réunissant les représentants de la société civile dans les différents comités techniques de suivi des projets PBF et dans les groupes de suivi-évaluation du Cadre stratégique de consolidation de la paix (groupe de suivi-évaluation et groupes thématiques). Le premier atelier visait l'analyse du niveau d'effectivité de cette représentation, les systèmes de fonctionnement au niveau des comités techniques de suivi des projets, les stratégies de communication et de coordination entre organisations de la société civile. Une structure a été proposée et la recherche de financement pour la faire fonctionner est déjà en cours. Le deuxième visait la préparation à la participation des membres de la société civile à la préparation du présent rapport.

73. Certaines interventions des confessions religieuses ont été saluées comme véhiculant des valeurs culturelles favorables à la réconciliation, mais l'évaluation globale du bilan de la société civile ne confirme pas une action à la hauteur des engagements. Un vrai partenariat reste à établir entre les autorités et les organisations de la société civile (OSC).

74. Les OSC ont constitué un groupe de réflexion sur les mécanismes de justice transitionnelle. Elles ont mené, à travers des ateliers, des actions d'information et de

sensibilisation aux niveaux provincial et national. Dans ce cadre, il a été mis sur pied, le 5 décembre 2008, dans toutes les provinces, des points focaux provinciaux des OSC pour accompagner les représentants du Gouvernement et des Nations Unies dans les consultations nationales qui débiteront en mars 2009 selon les prévisions.

75. La société civile, les confessions religieuses et l'institution des Bashingantahe ont activement participé dans les cadres de dialogue, et ont continué à faire un plaidoyer pour plus d'attention aux défis en rapport avec la consolidation de la paix au Burundi. Elles ont toujours tenu à exprimer des positions très utiles à l'avancement des réformes législatives en cours (nouveau Code pénal, mise en place de la CNIDH, mise en place de la CENI, etc.) et ont dénoncé les abus en rapport avec la violation des droits humains, la corruption et les malversations économiques.

76. La société civile, notamment les Bashingantahe, a continué la médiation des conflits fonciers. Les organisations de la société civile ont également pris part dans la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

77. Toutefois, les efforts de la société civile restent limités par manque ou insuffisance de moyens financiers.

Les organisations féminines

78. Les organisations féminines ont contribué à l'appropriation du processus de consolidation de la paix par la population et les femmes par le biais d'actions d'information sur le niveau de mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

79. Les organisations féminines ont continué à s'investir dans un plaidoyer ardent auprès des hauts responsables du Gouvernement et des donateurs pour l'élaboration du plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La problématique des violences basées sur le genre a également continué de préoccuper les organisations féminines. Elles ont notamment contribué à la conscientisation de la population, des décideurs et de la communauté internationale sur le phénomène et au renforcement des capacités de la Police nationale dans la lutte contre les violences basées sur le genre à travers les femmes policières membres du cadre de coordination des organisations féminines pour la consolidation de la paix.

80. D'autres activités des organisations féminines ont été essentiellement centrées sur les réformes des textes de loi en faveur de la promotion des droits de la femme, et l'implication de la femme dans les mécanismes de justice transitionnelle.

81. Elles participent activement dans les campagnes de sensibilisation et de conscientisation de la population sur les viols et violences sexuelles et participent activement dans les cadres de dialogue initiés dans le cadre de la consolidation de la paix au Burundi.

82. Les organisations féminines du Burundi ont produit une déclaration le 3 décembre 2008 sur la situation conflictuelle en République démocratique du Congo jugée susceptible d'envenimer toute la région. Elles appellent, entre autres, les chefs d'État à respecter les engagements pris à travers le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Les partis politiques

83. Même si le début n'avait pas été facile, la participation des partis politiques dans les cadres de dialogue, à travers les propositions diverses ainsi qu'à travers la déclaration de Gitega du 22 août 2008, a été considérée comme positive. Il est toutefois difficile d'évaluer leur action liée à l'engagement d'intégrer les priorités du Cadre stratégique dans les missions et programmes qu'ils s'assignent.

84. Il y a également lieu de saluer l'engagement permanent des partis politiques à contribuer à travers les débats à la consolidation de la paix. Leur pression s'est notamment manifestée pendant la période d'impasse sur les négociations entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL. Ils ont en outre multiplié des occasions de débats sur les cas de violations des droits humains, le processus de la mise en place de la CENI et des textes de loi sur les réunions des partis politiques et des organisations de la société civile.

C. La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies et les partenaires internationaux

La Commission de consolidation de la paix

85. La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies est restée en contact avec le Gouvernement du Burundi et ses partenaires internes. La Commission, à travers ses membres présents sur le terrain et des visites effectuées par son Président à Bujumbura, a permis d'assurer une meilleure attention sur les défis de consolidation de la paix ainsi que des actions concertées sur le processus de paix au Burundi. Au cours de la période couverte, le Burundi a continué à recevoir de l'aide de la part des membres de la Commission et d'autres partenaires internationaux. Plusieurs axes du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix (sécurité, justice, droits humains, question foncière et relèvement économique) ont continué à bénéficier du soutien des différents partenaires.

86. La Commission de consolidation de la paix, à travers ses membres, a fourni une assistance bilatérale, tandis que les partenaires multilatéraux ont poursuivi leur appui à la mise en œuvre des engagements mutuels pris dans le Cadre stratégique et en appui aux priorités du Gouvernement énoncées dans le Programme d'action du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour s'assurer de la fourniture des services publics de base et de la réalisation des besoins économiques du Burundi. Depuis l'implication de la Commission au Burundi et l'organisation de la table ronde des bailleurs en 2007, certains donateurs non traditionnels ont commencé à créer des nouveaux partenariats avec le Burundi, tels la Chine, l'Inde et la Suisse.

87. Depuis la tenue de la première séance d'étude de la Commission de consolidation de la paix, la Commission ainsi que les partenaires internationaux et régionaux, ont davantage concentré leur attention sur l'appui pouvant aboutir à la mise en œuvre définitive du processus de paix. Pour s'assurer des interventions et de l'appui propices, la Commission a convoqué une réunion le 12 décembre 2008 avec le Facilitateur sud-africain sur l'évolution du processus de paix et du DDR. Les conclusions de cette réunion ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse urgemment son appui aux tâches préparatoires au processus de DDR, pour la libération des enfants associés au Palipehutu-FNL et pour la transformation du Palipehutu-FNL en parti politique. Elle s'est également engagée à

revoir le plan à plus long terme de DDR une fois qu'il sera finalisé par le Gouvernement du Burundi. La participation du Président de la Commission à la réunion du Groupe des envoyés spéciaux pour le Burundi, tenue du 16 au 17 janvier 2009 à Bujumbura, a permis d'avoir des discussions utiles entre la Commission et les principaux acteurs nationaux et internationaux.

Le Système des Nations Unies

88. L'approche intégrée des Nations Unies avec les programmes conjoints et les projets catalytiques financés par le Fonds des Nations Unies et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux a continué au cours de la période couverte par ce rapport dans les domaines définis dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

89. Le système des Nations Unies a également poursuivi son appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement du Burundi et le FNL. Sa valeur ajoutée dans le processus a été la mobilisation rapide des ressources financières dans les moments critiques grâce aux procédures du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et à la mise à disposition immédiate des fonds auprès des agences à Bujumbura en attendant les fonds des partenaires.

90. La définition conjointe du système des Nations Unies avec le Gouvernement des priorités stratégiques pour la période 2010-2014, prenant en compte les aspects de développement et de consolidation de la paix, confirme le concept d'intégration que les Nations Unies ont mis en place au Burundi pour appuyer le Gouvernement dans les efforts de consolidation de la paix.

D. Les partenaires internationaux

91. Le Burundi a continué à bénéficier de l'appui des partenaires internationaux durant cette période. Plusieurs axes du Cadre stratégique de consolidation de la paix ont continué à recevoir des appuis de la part des divers partenaires.

92. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont continué à appuyer plusieurs activités qui contribuent à la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi.

93. On note l'appui concerté de la Commission européenne et de plusieurs de ses États membres, de l'USAID et de la Banque mondiale dans les domaines de la sécurité (armée, police), de la bonne gouvernance, de la justice, y inclus la justice de transition, de l'assistance humanitaire, de l'intégration des populations vulnérables, du processus de DDR, des efforts d'intégration sous-régionale, de la réforme de la politique foncière, du relèvement communautaire et des droits de l'homme.

94. Durant la période du rapport, la Chine, la Suisse, la Norvège, la Fédération de Russie et le Japon ont donné leur appui dans certains domaines parmi ceux qui viennent d'être cités en haut.

95. L'Union européenne, à travers le Directoire politique et avec le concours de la Suisse et des États-Unis, ont fait avancer le dialogue politique et la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les FNL.

96. La Commission européenne a soutenu financièrement les activités de plusieurs agences du système des Nations Unies afin d'appuyer le Gouvernement dans la prise en charge du rapatriement des Burundais depuis la République-Unie de Tanzanie.

E. La sous-région

97. La sous-région s'est particulièrement investie dans le déblocage de l'impasse des négociations entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL. L'implication directe des chefs d'État de la sous-région a facilité l'adoption des positions favorables à l'avancement du processus de paix, notamment les exigences de la Déclaration du Sommet du 4 décembre.

98. La contribution de la sous-région est restée vitale pour la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu, notamment l'Afrique du Sud, qui a maintenu sa contribution avec ses troupes au service de l'Union africaine. L'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont contribué avec l'implication de leur leadership à travers l'Initiative régionale. L'Afrique a aussi étendu sa coopération bilatérale avec le Burundi dans les secteurs de la défense, de la santé et de la technologie.

99. Le processus de rapatriement des réfugiés burundais a bénéficié de l'implication de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. De plus, la République-Unie de Tanzanie a fait preuve de collaboration notamment en repoussant la date butoir au-delà du 31 décembre 2008, date à laquelle tous les réfugiés burundais auraient dû avoir quitté son territoire, ce qui a permis une gestion plus rationnelle de ce processus de rapatriement. Plusieurs partenaires internationaux soutiennent une plate-forme de dialogue et de coordination des efforts du Ministère de la solidarité en faveur du rapatriement.

100. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a accordé son assistance technique au Gouvernement du Burundi dans les domaines de la consolidation de la paix, de la bonne gouvernance, de la promotion de la démocratie et de la lutte contre les violences basées sur le genre. En plus, le secrétariat exécutif de cette conférence a organisé une série de réunions consultatives en vue d'amener le Palipehutu-FNL à regagner le processus de paix. La Communauté d'Afrique de l'Est, en plus de son programme d'intégration économique (lutte contre la pauvreté et promotion de la croissance), a également mis en place un forum de coopération dans les domaines de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité pour la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs.

IV. Coordination de l'aide des partenaires

101. La coordination entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers a connu des progrès pendant la période du rapport. Le Groupe de coordination des partenaires au Burundi a continué les travaux sur les trois niveaux : Forum politique, Forum stratégique et groupes sectoriels et techniques.

102. Les 13 groupes sectoriels du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ont été mis en place et les travaux techniques ont commencé, malgré une différence de vitesse de travail parmi les groupes. Les groupes techniques du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix se sont réunis en septembre et en octobre pour la révision du Mécanisme de contrôle et de suivi sans que l'exercice de révision n'aboutisse à une validation par l'ensemble des parties prenantes. L'exercice de révision demande à être examiné sous une forme plus pragmatique et moins contraignante dans le nombre des indicateurs et leur formulation, afin que toutes les parties prenantes puissent les utiliser sans être des spécialistes. Les groupes se sont réunis à nouveau en décembre et en janvier pour la préparation du présent rapport.

Clairement, le moment n'était pas le plus propice pour assurer une participation maximale. Il faut également tenir compte qu'en l'absence d'incitations et au minimum le défraiement des frais de transport pour les participants nationaux, les appels réguliers à des réunions quel que soit le format ne vont pas produire les effets escomptés. Des discussions sont en cours afin de voir comment faciliter des échanges périodiques et fréquents pour assurer un dialogue politique continu sur la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

103. Les partenaires ont exprimé le souhait d'évaluer le fonctionnement du Groupe de coordination pour améliorer son fonctionnement et rendre le dialogue plus franc pour que les uns et les autres puissent respecter l'Agenda de Paris. Lors de la réunion du Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, la délégation burundaise a proposé une feuille de route pour une harmonisation des indicateurs de performance des deux cadres, afin d'éviter les dispersions d'efforts dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement et de consolidation de la paix.

V. Conclusions et recommandations

104. Le présent rapport fait état d'une évolution considérable dans le processus de consolidation de la paix au Burundi, grâce aux efforts déployés courageusement et patiemment par toutes les parties prenantes. Le Gouvernement du Burundi, la société civile, les Nations Unies et les autres partenaires internationaux ont apporté leur appui indéfectible aux stratégies prioritaires et leur collaboration a produit des résultats probants.

105. Parallèlement à ces avancées subsistent des défis, qui évoluent et deviennent encore plus complexes en raison de l'évolution sociopolitique, et qui méritent une attention soutenue de la part de toutes les parties prenantes. Sans être exhaustives, les recommandations ci-après peuvent constituer des éléments de base pour consolider les acquis et susciter davantage de progrès en matière de consolidation de la paix.

Promotion de la bonne gouvernance

Dialogue politique

106. Afin de désamorcer les tensions politiques qui risquent d'envenimer le contexte préélectoral, le Gouvernement du Burundi doit s'engager dans un dialogue permanent avec tous les partenaires nationaux. Ce dialogue doit aussi contribuer à enrichir les échanges et discussions des partenaires au développement au sein des mécanismes de planification, de coordination et de suivi de l'aide au développement et de consolidation de la paix. À cet égard, le Gouvernement doit s'assurer que le Forum politique se réunisse régulièrement pour discuter des aspects politiques du suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ce dialogue est d'autant plus nécessaire qu'il doit informer et encadrer le travail des secteurs et sous-secteurs des deux cadres.

107. Dans le même ordre d'idée, la Commission de consolidation de la paix pourrait fournir un appui déterminant pour faciliter la circulation des informations et

le dialogue entre les partenaires au siège et sur le terrain et maximiser ainsi leur rôle dans la consolidation de la paix. En plus, il est demandé à tous les partenaires internationaux de promouvoir et d'encourager un dialogue politique dans un climat pacifique entre les parties prenantes nationales, et de rester engagés de manière constructive avec le Gouvernement du Burundi. À cet effet, elles doivent renforcer les efforts pour la mise en place d'un forum de dialogue permanent entre les partenaires nationaux afin de pérenniser les engagements positifs découlant, en particulier, des activités du projet PBF cadres de dialogue.

Cadre juridique de la succession

108. Le Gouvernement doit accélérer la préparation, les délibérations et l'adoption au niveau de l'Assemblée nationale du projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités contenant des dispositions relatives à l'accès des femmes à la terre. Cette démarche doit aussi tenir compte de la contribution de la société civile et les associations féminines.

Lutte contre la corruption

109. Il doit également s'engager à renforcer la lutte contre la corruption en accélérant, avant tout, la liquidation des dossiers litigieux tels que celui de l'affaire de la société pétrolière Interpetrol et celui de la vente de l'avion présidentiel Falcon 50. Les parties prenantes sont également appelées à accorder une attention prioritaire aux questions de malversations à caractère économique. Les partenaires au développement doivent continuer à soutenir le renforcement des capacités des institutions de l'État dans le domaine d'administration publique.

Commission électorale nationale indépendante et cadre juridique des élections

110. Le Gouvernement doit prendre des mesures pour s'assurer de l'appropriation nationale de la Commission électorale nationale indépendante en ouvrant le processus de sa mise en place aux consultations inclusives avec des parties prenantes nationales.

111. Par ailleurs, il est nécessaire que les parties prenantes de la communauté se mobilisent en faveur de la participation pacifique et active aux consultations sur le processus électoral et de relever sans cesse les cas d'irrégularités. Le processus d'inclusion et de consultation sur la CENI doit intervenir durant le premier trimestre de 2009, conformément à l'esprit des recommandations du dernier rapport de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix du 30 juillet 2008. Il incombe au Gouvernement de créer un environnement propice au plein exercice des droits politiques et des libertés civiles, notamment la liberté d'expression et d'opinion. Toutefois, le Gouvernement, les partis politiques et les partenaires internationaux devront travailler à identifier les besoins d'assistance nécessaires à la conduite des élections dans les conditions susmentionnées.

112. La Commission de consolidation de la paix peut également jouer un rôle important en matière de suivi et d'appui aux efforts déployés par le Burundi en vue de la création d'un environnement propice aux élections démocratiques libres et transparentes en 2010. La société civile ainsi a besoin d'un appui soutenu dans la création d'un environnement propice pour les élections, et la Commission peut faciliter le dialogue avec le Gouvernement et les partenaires sur ce sujet.

Neutralité de la fonction publique

113. Le Gouvernement du Burundi doit s'efforcer à ce que l'ingérence politique et en particulier par le truchement des affinités politiques n'entravent pas de manière systématique le bon fonctionnement de l'administration publique.

Accord de cessez-le-feu avec les FNL

114. Le Gouvernement du Burundi et les FNL doivent travailler ensemble pour parachever la mise en œuvre, dans les délais, des engagements pris aux termes de la Déclaration du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs du 4 décembre 2008 et de la Déclaration de Bujumbura découlant de la réunion du Groupe des envoyés spéciaux pour le Burundi du 17 janvier 2009.

115. Le Gouvernement, avec la participation des partenaires au développement, au premier chef, la Banque mondiale, doit finaliser et mettre en œuvre dans les meilleurs délais le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

116. Les partenaires internationaux sont appelés à soutenir techniquement et financièrement les partenaires nationaux dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et ce, selon des modalités convenues avec le Gouvernement. L'appui de la communauté internationale doit se confirmer à l'esprit, aux principes communs et aux engagements mutuels du Gouvernement et de la communauté internationale aux termes de la Déclaration du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs, de la Déclaration de Bujumbura issue de la réunion du Groupe des envoyés spéciaux et des recommandations de la Commission du 12 décembre 2008 sur la base. À cet effet, le Directoire politique tiendra informée la communauté internationale des progrès réalisés dans le processus de paix et fera état de tous obstacles à la mise en œuvre intégrale de l'Accord global de cessez-le-feu.

117. Le Gouvernement, avec la participation des partenaires au développement, au premier chef, la Banque mondiale, doit élaborer dans les meilleurs délais une stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration.

118. En particulier, l'Initiative régionale et la Facilitation sud-africaine sont encouragées à continuer de jouer leur rôle actif dans le processus de paix burundais dans la perspective de son dénouement rapide. Les deux acteurs sont invités à suivre et à mettre à disposition aux parties les informations portant sur l'évolution et l'aboutissement du processus de paix, notamment en ce qui concerne les domaines où l'appui des partenaires nationaux et internationaux est souhaité.

119. Enfin, la Commission de consolidation de la paix peut continuer à apporter de la valeur ajoutée au processus de paix en appuyant la levée des ressources nécessaires pour le financement de la finalisation de l'Accord global de cessez-le-feu, sur la base d'un partage des responsabilités et des engagements mutuels avec le Gouvernement du Burundi. Elle doit également suivre de près l'évolution du processus de paix afin de servir de courroie de transmission des informations et de conseiller pour le Gouvernement du Burundi et les partenaires internationaux.

Secteur de sécurité

120. Le Gouvernement du Burundi doit poursuivre ses efforts pour la réforme du secteur de sécurité, en particulier à travers ses engagements de professionnaliser les forces de sécurité en plus de se conformer aux accords sur le plafonnement des effectifs des forces armées (25 000) et de la Police nationale (15 000). Pour garantir un environnement propice au processus de DDR, le Gouvernement du Burundi doit également intensifier ses activités de désarmement de la population civile incluant les activités de sensibilisation/plaidoyer, et ce tout en redoublant d'efforts pour renforcer l'état de droit et combattre toutes formes de criminalité.

121. Les partenaires internationaux sont appelés à fournir un appui technique et financier nécessaire aux priorités nationales pour la réforme du secteur de sécurité, incluant le programme DDR à être élaboré. La Commission de consolidation de la paix peut continuer à apporter de la valeur ajoutée au processus de paix burundais en appuyant la levée des ressources nécessaires pour la réforme du secteur de sécurité, sur la base d'un partage des responsabilités et des engagements mutuels avec le Gouvernement du Burundi.

Justice, droits de l'homme, et lutte contre l'impunité

Justice transitionnelle

122. Le Gouvernement du Burundi doit déployer tous les efforts possibles afin de s'assurer que les consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de justice de transition se déroulent comme prévu, sans entraves ni obstacles. Afin de s'assurer du respect des engagements pris par le Gouvernement (voir partie du rapport sur les engagements) les parties prenantes doivent se mobiliser pour une implication active du Gouvernement dans les consultations sur la mise en place des mécanismes de la justice de transition.

Réforme du secteur de la justice

123. Le Gouvernement doit continuer à mettre en place les mesures permettant d'améliorer les prestations du système judiciaire. Par ailleurs, les droits des femmes, en particulier le droit des successions, devrait continuer à occuper une place de choix dans le domaine de l'amélioration du système judiciaire et de la protection des droits humains.

Droits politiques et civiques

124. Le Gouvernement doit avoir un rôle de premier plan dans la promotion du respect des différents principes et règles garantissant le libre exercice des droits politiques et des libertés civiques et en luttant contre les intimidations politiques.

Lutte contre l'impunité

125. Le Gouvernement doit accorder une place prioritaire à la lutte contre l'impunité dans son agenda, notamment en faisant en sorte que les dossiers et enquêtes qui ont un caractère symbolique en matière de la lutte contre l'impunité, tels que les cas de Gatumba et Kinama, arrivent à leur conclusion.

Violence contre la femme et les enfants

126. En plus du contexte actuel caractérisé par les violences dans les communautés, les violences faites aux femmes et aux enfants soulèvent de fortes préoccupations. En effet, le Gouvernement doit, avec le soutien des partenaires au développement et la société civile, travailler de manière plus engagée afin de faire reculer ce phénomène, notamment en poursuivant et punissant les auteurs de ces crimes.

Commission nationale indépendante des droits de l'homme

127. Le Gouvernement devrait veiller à la mise en place rapide de la Commission nationale en conformité avec les normes internationales et dans le respect des Principes de Paris.

Code pénal et Code de procédure pénale

128. Il faut solliciter d'une part le Sénat pour une adoption dans des délais raisonnables du nouveau Code pénal, et d'autre part le Parlement pour diligenter la révision du Code de procédure pénale. Dans ce contexte, les partenaires internationaux sont encouragés à apporter l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre des priorités du pays en matière des droits humains, de la réforme judiciaire et de la lutte contre l'impunité.

129. La Commission de consolidation de la paix est bien placée pour faire le suivi et appuyer les efforts nationaux visant la promotion des droits humains et la lutte contre l'impunité. La Commission devrait continuer à soutenir l'élaboration des mécanismes de la justice de transition et à appuyer, dès sa création, la Commission nationale vérité et réconciliation.

La question foncière et le relèvement socioéconomique

Occupation des terres

130. Afin de trouver une solution globale aux questions de litiges fonciers, le Gouvernement doit renforcer les capacités de la Commission nationale des terres et autres biens pour la résolution des litiges déjà enregistrés et mettre en œuvre la politique foncière. Ces mesures devraient contribuer de manière concrète à la réintégration durable des différentes couches de la société burundaise, y compris les rapatriés et autres groupes vulnérables.

Réinsertion des réfugiés et des rapatriés

131. Tous les partenaires, incluant le Gouvernement, les agences des Nations Unies et les partenaires de la sous-région, doivent continuer, et de manière concertée, la poursuite de la réintégration des rapatriés et des autres populations vulnérables.

Redressement socioéconomique

132. Dans un contexte préélectoral fragile, le Gouvernement du Burundi devrait rapidement terminer la formulation de la stratégie nationale de réintégration socioéconomique durable des ex-combattants du FNL, des autres ex-combattants et des anciens démobilisés. Il doit, de plus, mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale. Il est encouragé à promouvoir le

développement socioéconomique du pays, y inclus la mise en œuvre d'une politique agricole moderne. De telles politiques devraient assurer la réintégration durable des différentes couches de la société burundaise, y compris les rapatriés et autres groupes vulnérables. Les partenaires internationaux sont encouragés à apporter l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre des priorités du pays en matière de la question foncière et de l'intégration socioéconomique.

133. Dans le contexte régional élargi, le Gouvernement devrait entreprendre les démarches nécessaires pour assurer une bonne intégration des agents socioéconomiques dans la Communauté d'Afrique de l'Est, et soutenir de manière adéquate le secteur privé, en particulier, pendant cette période de transition. Les leaders de la sous-région sont appelés à continuer à soutenir l'intégration du Burundi dans la Communauté d'Afrique de l'Est avant le délai de juillet 2009, période d'entrée en vigueur de l'Union douanière.

134. Il est recommandé à la Commission de consolidation de la paix de continuer à jouer son rôle clef d'apporter une valeur ajoutée au processus de sortie de crise et de reconstruction socioéconomique en vue d'un développement durable. Le rôle de la Commission dans la mobilisation des ressources et la mise à disposition d'une assistance technique et financière est d'une importance primordiale à cet égard.

Mobilisation et coordination de l'aide internationale

135. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux devraient continuer à soutenir la mise en œuvre des priorités gouvernementales énoncées dans le Programme d'action prioritaire du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. De plus, le Gouvernement, en partenariat avec ses partenaires internationaux, devrait appuyer la pérennisation des acquis des projets PBF dans l'optique d'identifier les meilleures modalités afin de renforcer la consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix continuera en particulier de faciliter le dialogue avec le Gouvernement et tous les acteurs nationaux et internationaux, et utilisera à cet effet sa capacité de conseil et d'orientation sur les approches stratégiques de consolidation de la paix, et puisera dans les meilleures pratiques et leçons tirées de l'expérience des autres pays. Par surcroît, la Commission continuera à maintenir l'attention des États membres de la Configuration Burundi pour la mobilisation des moyens supplémentaires dont le pays a besoin pour le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Dimension sous-régionale

136. Les États signataires du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs doivent être sollicités pour procéder à la ratification et pour mettre en œuvre les engagements du Pacte. Le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs continuera de soutenir les efforts du Gouvernement du Burundi dans la consolidation de la paix mais également les gouvernements des autres pays de la région. La communauté internationale, et particulièrement les partenaires appuyant le Gouvernement dans ce domaine, devraient continuer à collaborer avec le Gouvernement dans la mise en place des projets d'intégration régionale, particulièrement celui de l'Union douanière entre les pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, dont

l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} juillet 2009. Cet appel est aussi lancé à la Communauté économique des pays des Grands Lacs, qui renforce les liens entre le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo.

Annexe I

Documents de référence

Documents de base

- Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/I/BDI/4)
- Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/2/BDI/4)
- Premier rapport intérimaire du Cadre Stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, juillet 2008 (PBC/2/BDI/10)
- Recommandations formulées lors de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi
- Quatrième rapport du Secrétaire général sur le BINUB (S/2008/745)
- Schéma du contexte et points de référence stratégiques au Burundi, mai à décembre 2008
- Rapport de la première année de mise en œuvre du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
- Évaluation rapide et analyse stratégique de la Stratégie intégrée d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix 2007-2008 (document de travail interne)
- Rapport de la mission de la Commission de consolidation de la paix au Burundi du 21 au 24 octobre 2008
- Plan/action de mise en œuvre (novembre 2008-juin 2009), Bureau d'appui à la consolidation de la paix
- Rapports consolidés des projets PBF, juillet, août, septembre 2008
- Projet de matrice des indicateurs révisés
- Liste consolidée des membres des groupes de travail mise à jour novembre 2008 (voir annexe IV)
- Liste des présidents et des rapporteurs des groupes de travail et du comité de rédaction, premier rapport
- Rapport : American Friends Service Committee (AFSC) Burundi Strategic Retreat, 20-23 octobre 2008 – « Envisioning a peacebuilding programme in Burundi 2009-2011 »
- Memorandum du parti Sahwanya-Frodebu sur la situation sociopolitique qui prévaut au Burundi en novembre 2008

Domaine « Promotion de la bonne gouvernance »

- « Standard progress report », juillet, août, septembre – Unité de développement institutionnel – Section paix et gouvernance, BINUB
- « Standard progress report », 2008 – Unité décentralisation et gouvernance locale – Section paix et gouvernance, BINUB

- Présentation sur les principaux résultats et leçons apprises pour le cycle 2008 – Section intégrée paix et gouvernance, BINUB
- Recueil des textes sur la décentralisation au Burundi, Ministère de l'intérieur et du développement communal, août 2008
- Rapport consolidé, sessions de dialogue des partis politiques, projet « Cadre de dialogue », octobre 2008
- Rapport consolidé, sessions de dialogue des parlementaires, projet « Cadre de dialogue », octobre 2008
- Rapport consolidé, sessions de dialogue avec les médias, projet « Cadre de dialogue », octobre 2008
- Rapport consolidé, sessions de dialogue avec la société civile, projet « Cadre de dialogue », octobre 2008
- Tableau synthétique de l'état d'avancement du projet « Appui au renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations diverses à travers tout le pays »
- Déclaration des partis politiques participant à la deuxième phase du cadre de dialogue entre les partis politiques burundais du 8 au 12 décembre 2008
- Memorandum sur la problématique de la mise en place des mécanismes de préparation et de gestion des élections de 2010 – UPRONA, 9 octobre 2008
- Communiqué de presse UPRONA sur la proposition des membres de la CENI – 8 décembre 2008

Domaine « Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL »

- Communiqué de Magaliesberg, en date du 10 juin 2008
- Déclaration de Ngozi du 29 août 2008
- Décret n° 100/134 du 18 août 2008 portant statut légal des dissidents du mouvement Palipehutu-FNL
- Décret n° 100/136 du 19 août 2008 portant création de la commission technique chargée de la vérification du statut de combattants et dissidents du mouvement Palipehutu-FNL de Randa et de Buramata
- Compte rendu de la réunion du Groupe thématique accords entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL du vendredi 12 septembre 2008
- Déclaration du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs sur le processus de paix au Burundi, adoptée le 4 décembre 2008

Domaine « Secteur de la sécurité »

- BINUB « Media monitoring », 6 décembre 2008, mi-journée

Domaine « Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité »

- Rapports sur la situation des droits de l'homme et justice au Burundi, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre 2008 – Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- Rapport national présenté conformément au paragraphe 15 a) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, Burundi – A/HRC/WG.6/3/BDI/1
- Compilation établie par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément au paragraphe 15 b) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme – A/HRC/WG.6/3/BDI/2
- Rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi – A/HRC/9/14
- « Third session meeting highlights » – 2 décembre 2008 – Examen périodique universel – Conseil des droits de l'homme

Domaine « Question foncière et relèvement socioéconomique »

- La lettre de politique foncière, Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics – 15 septembre 2008
- Projet de Code foncier – version du 27 novembre 2008
- Note sur le projet d'extension du projet « Appui au règlement des litiges fonciers », CNTB
- Note pour la discussion – réunion thématique sur les conflits fonciers au Burundi – 27 mai 2008
- « Chairman's Summary – Thematic meeting on land issues in Burundi » – 27 mai 2008
- « Background paper on land issues in Burundi » – 19 octobre 2008
- « Briefing paper on land issues in Burundi » – 1^{er} décembre 2008

Domaine « Mobilisation et coordination de l'aide internationale »

- Déclaration de Kinshasa sur l'efficacité de l'aide et du développement dans les situations de fragilité et de conflit
- Programme d'action d'Accra, 2-4 septembre 2008
- Bulletin d'information CNCA – n° 1 du 10 octobre 2008

Domaine « Dimension sous-régionale »

- Déclaration des organisations féminines burundaises sur la situation conflictuelle en République démocratique du Congo à l'occasion du Sommet des chefs d'État sur l'Initiative régionale pour la paix au Burundi
- « Joint communiqué of the 13th meeting of the Tripartite Commission concerning the situation of Burundian refugees in the United Republic of Tanzania » – 5 décembre 2008

- « Burundi fact sheet », Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 31 octobre 2008

Domaine « Dimension genre »

- Mise en œuvre de la résolution 1325 (2000)
- Projet de rapport, résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité – lutte contre les violences sexuelles
- Rapport trimestriel (juin-septembre 2008) de l'Unité genre, BINUB
- L'intégration de la perspective « genre » dans les projets PBF

Annexe II

Liste des membres du comité de rédaction

Président	Adolphe Nahayo
Membres	Ode Ndayisaba
	Christian Ntabindi
	Sue Hogwood
	Yves Manville
	Pascaline Barankeba
	Moudjib Djinadou
	Moses Chasieh Nteh
	Hanitra Andriaveloson
Personne ressource	René Claude Niyonkuru

Annexe III

Liste des présidents et des rapporteurs de groupe

<i>Groupes</i>	<i>Présidents</i>	<i>Rapporteurs</i>
Suivi et évaluation	Antoine Baza	Marc Pellerin
	Bintou Keita	Hanitra Andriaveloson
		Chasieh Nteh Moses
Promotion de la bonne gouvernance	Frédéric Bamvuginyumvira	Odette Ntiharizwa
		Moudjib Djinadou
Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL	Général de brigade Evariste Ndayishimiye	Edmond Bayisabe
Secteur de la sécurité	Général-Major Célestin Ndayisaba	Benoît Birutegusa
		Mediatrice Ntakarutimana
Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité	Jean Makenga	Germain Ntawuyamara
Question foncière et relèvement socioéconomique	Aissata De	Fadela Novak

Annexe IV

Liste des membres des groupes de travail du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix

<i>Secteurs et entités représentés</i>	<i>Noms des représentants</i>
Groupe de suivi et d'évaluation	
Gouvernement	Antoine Baza Adolphe Nahayo Pamphile Muderega Gérard Muringa Léonidas Habonimana Léon Nimbona Thomas Lassourd Benoit Harerimana
Associations féminines	Pascaline Barankeba
Secteur privé	Ndayishimiye Consolata
Forum des organisations de la société civile	Raymond Kamenyero
Association burundaise des journalistes	Moïse Gahungu
Église catholique	Évariste Ngoyagoye Jean-Louis Nahimana
Conseil national des églises du Burundi	Tite Ningejeje
Comité islamique du Burundi (COMIBU)	Sheikh Salum Issa Bagoribarira
Secteur public (Bashingantahe)	Balthazar Habonimana
Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME)	Dismas Bakevyumusaya Ernest Manirumwa
Mouvement pour la réhabilitation du citoyen (MRC) – parti politique	Laurent Nzeyimana
CNDD – parti politique	William Munyembabazi
Union pour le progrès national (UPRONA) – parti politique	Rubuka Aloys Catherine Maboriri
Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) – parti politique	Nahayo Darius
CNDD/FDD – parti politique	Gélase Daniel Ndabirabe
Union européenne	Yves Manville

<i>Secteurs et entités représentés</i>	<i>Noms des représentants</i>
Nations Unies	Samia Mahgoub Bintou Keita Boubacar Kane Marie Goreth Nizigama Marie-Pascaline Menono
Groupe chargé de la promotion de la bonne gouvernance	
Gouvernement	Papien Ruhatora Émile Nimpaye (Comité national de coordination des aides) Marc Rwabahungu Sylvère Bavugamenshi
Associations féminines	Vestine Mbundagu
Association burundaise des journalistes	Agnès Ndayikeza
Organisations de la société civile – [Syndicat libre des enseignants du Burundi (SLEB)]	Chantal Nahishubije
Organisation non gouvernementale internationale (ActionAid)	Anne Street
Église catholique	Consolata Baranyizigiye
Conseil national des églises du Burundi	Félix Nzeyimana
COMIBU	Abdul Nzeyimana
Secteur public (Bashingantahe)	Odetta Ntiharirizwa
OLUCOME	Dismas Bakevyumusaya
MRC – parti politique	Juvenal Ngorwanubusa
FRODEBU – parti politique	Frédéric Bamvuginyumvira
UPRONA – parti politique	Nzeyimana Spéciose
CNDD – parti politique	Habarugira Guillaume
CNDD/FDD – parti politique	Gervais Ngirigwa
Union européenne	Samia Mahgoub
Nations Unies	Félix Ye Amadou Ousmane Moudjib Djinadou
Banque mondiale	Mercy Tembon
American Friends Service Committee	Jacob Enoch Eben

*Secteurs et entités représentés**Noms des représentants*

**Groupe Chargé de l'Accord global de cessez-le-feu
entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL**

Gouvernement	Évariste Ndayishimiye
Église catholique	Isidore Hakizimana
Associations féminines	Perpétue Kanyange
Association burundaise des journalistes	Richard Giramahoro
CNDD – parti politique	Ndikumana Nephtali
CNDD/FDD – parti politique	Révérien Ndikuriyo
FRODEBU – parti politique	Domitien Bacamurwanko
Conseil national des églises du Burundi	Edmond Bayisabe
COMIBU	Bangaryabagabo Amédée Ahmad
Union européenne	Yves Manville
Nations Unies	Mbaye Faye
	Arthur Boutellis
	Jean-Charles Dei
Ambassade d'Afrique du Sud	Chris Botha
Secteur public (Bashingantahe)	Cassien Simbare
Ambassade du Nigéria	Patrick O. Obi
Ambassade du Kenya	Julius Bargorett

Groupe chargé du secteur de la sécurité

Gouvernement	Célestin Ndayisaba
	Fabien Ndayishimiye
Église catholique	Abbé Audace Nzophabushe
Association burundaise des journalistes	Jean Paul Ndayizeye
Société civile	Emmanuel Nshimirimana
Associations féminines	Médiatrice Ntakarutimana
Organisations de la société civile – [Centre d'alerte et de prévention des conflits (CENAP)]	Benoît Birutegusa
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	Gilbert Niyonkuru
	Marianne Gasser
	Claire Kaplun
FRODEBU – parti politique	Nahimana P. Claver

<i>Secteurs et entités représentés</i>	<i>Noms des représentants</i>
CNDD – parti politique	Ndikumana Nephtali
UPRONA – parti politique	Mabobori Catherine
MRC – parti politique	Anselme Hatungimigabo
CNDD/FDD – parti politique	Félicien Nduwuburund
Secteur public (Bashingantahe)	Panrace Ndatinye
Conseil national des églises du Burundi	Justin Nzoyisaba
COMIBU	Nkurikiye Ramadhan
Union européenne	Gilles Landsberg
	Arthur Kibbelaar
Nations Unies	Mbaye Faye
	Gérard Chagniot
Groupe chargé de la justice, de la promotion des droits de l’homme et de la lutte contre l’impunité	
Gouvernement	Jean Makenga
	Gaudence Sindayigaya
	Germain Ntawuyamara
Associations féminines	Adalaïde Ndayisenga
Organisations de la société civile – Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH)	Pierre Claver Mbonimpa
Association burundaise des journalistes	Nestor Ntiranyibagira
Église catholique	Abbé Charles Karorero
Conseil national des églises du Burundi	Gustave Niyonizigiye
	Alexis Kubwimana
	Tite Ningejeje
Secteur public (Bashingantahe)	Zénom Nicayenzi
CICR	Bertrand Lamon
	Marianne Gasser
COMIBU	Khaled Feruzi
MRC – parti politique	Léonidas Nyamwana
CNDD – parti politique	Nsabimana Jeanne d’Arc
CNDD/FDD – parti politique	Christien Nkurunziza

<i>Secteurs et entités représentés</i>	<i>Noms des représentants</i>
	Gélase Ndabirabe
FRODEBU – parti politique	Clotilde Bizimana
Union européenne	Sue Hogwood
Nations Unies	Jean-Luc Marx
	Francis James
Groupe chargé de la question foncière et du relèvement socioéconomique	
Gouvernement	Annociate Sendazirasa
Église catholique	Abbé Thérance Ntitangirageza
Associations féminines	Monique Rwaswa
Secteur privé	Ndanezerewe M. Goreth
Forum des organisations de la société civile – Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC)	Grégoire Gahungu
Association burundaise des journalistes	Dorothee Bigirimana
Secteur public (Bashingantahe)	Bernard Ruvuzakinono
CNDD/FDD – parti politique	Mugisha Consolation
CNDD – parti politique	Nibampa Francine
UPRONA – parti politique	Kabindigiri Christophe
FRODEBU – parti politique	Roger Kanyaru Minagri
Conseil national des églises du Burundi	Alexandre Sinzinkayo
COMIBU	Nshimirimana M. Louise Rukiya
Union européenne	Thomas Petereit
Nations Unies	Bo Schack
	Gustavo Gonzalez
	Andreas Kirchhof
	Fadela Novak
	Aissata De
	Gerard Gravel
	Louis Nduwimana